

CSASCR LUNDI 10 FEVRIER 2025 – COMPTE RENDU

Les experts désignés par l'administration à cette instance étaient :

- Florent Laboy, délégué par intérim de la Délégation à la Transformation Numérique (DTNum);
- Anne-Laure Drouère, cheffe du Pôle Talents et Académie du numérique de la Délégation à la Transformation Numérique (DTNum);
- Tomasz Blanc, chef du Service des Systèmes d'Information (SSI);
- Sandrine Laplace, cheffe du Département de la Gouvernance et du Support (DGS).

- **Présentation du plan d'action mis en place à la DTNum**

Un projet managérial défini en décembre 2023 au niveau de la DTNum visait à renforcer la transversalité, l'ouverture, le dialogue, l'écoute, la transparence et la création d'une culture commune à la DTNum.

Cette évolution managériale a toutefois généré de nombreux arrêts de travail et une augmentation des risques psychosociaux.

Cette situation a conduit la CFTC et l'ensemble des organisations syndicales à alerter la présidente du CSASCR et à déposer le 12 juillet 2024 une fiche de signalement. 24 agents de la DTNum ont de leur côté déposé une fiche de signalement le 22 octobre 2024.

Lors d'une audience en date du 24 septembre 2024 avec la Directrice générale, la CFTC a eu la confirmation qu'Amélie Verdier connaît la situation et qu'elle la suit avec attention.

L'administration a mis en place une médiation, demandée par l'équipe DIODE de la DTNum.

En novembre 2024, la déléguée à la transformation numérique a quitté ses fonctions. L'intérim est aujourd'hui assuré par l'adjoint à la déléguée.

Le 29 novembre, la médiation interne a fait l'objet d'une restitution.

Un plan global de cohésion est actuellement en cours d'élaboration intégrant :

- le plan d'action managérial ;
- les actions demandées dans le cadre du dialogue social ;

- les actions identifiées dans le cadre de l'action de médiation interne de l'équipe DIODE

Ce plan global est composé de trois axes : vivre ensemble – communication – gouvernance.

17 demandes ou situations ont été recensées.

La DG a porté son choix sur Benoît Rouppert comme nouveau délégué à la transformation numérique qui prendra son poste au 31 mars 2025.

Dans le cadre d'une transformation il faut faire des choix. Ces choix doivent être expliqués. Les agents doivent y être associés. La transparence, la communication sont essentielles. La clarification du périmètre doit permettre aux agents de trouver du sens à leur action.

La CFTC tient à saluer le travail effectué sur le sujet et la présentation du plan global présenté reposant sur le vivre ensemble, la communication et la gouvernance afin de répondre aux 17 demandes et situations constatées.

Ce plan d'action vise notamment à répondre aux problèmes de management signalés par les organisations syndicales du CSASCR.

Compte tenu de la gravité de la situation à la DTNum, la CFTC a sollicité que des points réguliers soient faits dans le cadre du CSASCR.

La CFTC restera attentive aux évolutions concernant les conditions de vie de nos collègues de la DTNum.

La DTNum est un service de la DGFIP. Les règles RH de la DGFIP doivent être respectées. Avant de recruter à l'extérieur, la DTNum doit recruter les personnes compétentes en interne, au sein de la DGFIP. C'est un des objectifs du pôle Talents et Académie du numérique de la DTNum.

L'arrivée d'un nouveau délégué ne doit pas empêcher le bon déploiement du plan d'actions.

- **Point sur le déménagement au Xylo**

La pétition de l'intersyndicale concernant le dispositif de restauration au Xylo a été remise en instance à la Présidente.

Le projet local de déménagement à Fontenay sous Bois de la DTNUM, implantée à Noisy Le Grand, et de bureaux de la DPN (BSI2, DP5 et DP9) implantés à Noisiel et/ou à Noisy le Grand a été officiellement annoncé aux agents en novembre 2024.

La DTNum et les bureaux BSI2, DP5 et DP9 vont déménager au Xylo à partir du troisième trimestre 2025 (un peu plus de 300 agents internes, titulaires ou contractuels).

Des travaux doivent être réalisés par le propriétaire (aménagement des espaces) d'ici fin mai 2025. Le SG réalisera les installations techniques (réseaux, ...) entre juin et fin août 2025.

A compter du 1er septembre 2025, les emménagements des occupants se feront de façon échelonnée. Selon le déroulé des opérations, certains bureaux pourront rejoindre le Xylo après le 31 décembre 2025.

Concernant la restauration, la direction a confirmé l'application du plafond de l'harmonisation tarifaire (5,50 € en 2024). Le tarif sera différent selon le grade. Lors du CSASCR l'administration n'a pas pu indiquer s'il sera possible de changer de prestataire de restauration si la prestation n'est pas satisfaisante.

Pour la CFTC, une restauration de qualité dépend, de la variété des menus, de la qualité des produits et du savoir faire du chef. Sans préjuger du prestataire retenu (FOODLES) sur le site du Xylo, la CFTC souhaite a minima qu'en cas d'insatisfaction des agents, il soit possible de changer de prestataire.

Cette opération de déménagement n'est pas, sur le fond, contestée par la CFTC compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées par les agents des sites de Noisy le Grand, notamment concernant le manque d'espace de travail et de salles de réunions.

Toutefois la CFTC dénonce la méthode retenue pour cette opération.

Les agents concernés doivent se positionner dans le cadre de la campagne de mutation pour indiquer s'ils souhaitent suivre ou non leur mission sur le site de Fontenay sous Bois.

Même si le délai pour l'expression des vœux des agents a été prolongé jusqu'au 14 février 2025 au lieu du 22 janvier 2025, même si un accompagnement a été assuré avec des permanences auprès des agents, la façon dont nos collègues sont traités n'est pas satisfaisante pour la CFTC.

En effet, les agents doivent s'engager de façon ferme et définitive alors que l'administration ne peut leur montrer l'environnement professionnel qu'ils vont rejoindre s'ils suivent leur mission. Leurs conditions de travail commencent tout juste à être dévoilées (restauration....). Pour l'aménagement des bureaux, il faudra attendre fin février 2025.

Pourquoi les services centraux ne font pas aussi bien que d'autres directions pour des projets similaires ?

Les déménagements de la DIRCOFI IDF, de la DNEF, de la DVNI et de la DGE ont été annoncés plus d'un an et demi avant la date de l'opération, permettant une bonne information des agents et des représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue social constructif pour tous.

La méthode retenue pour le déménagement au Xylo génère stress, inquiétude et mécontentement pour certains collègues. Alors que la Direction générale devrait être exemplaire sur ce type d'opération, on se retrouve avec une opération brutale pour les agents.

Cette brutalité trouve un écho certain à l'absence de réponse de la Directrice générale, au courrier que l'intersyndicale lui a adressé en décembre.

Lors de la dernière formation spécialisée, les représentants des personnels ont été invités à faire connaître des moyens pour limiter les risques psycho sociaux : la CFTC propose comme moyen de limiter la génération de risques le respect des femmes et des hommes du collectif professionnel dans ce type d'opération, en prenant le temps qu'il faut.

Concernant la poursuite des missions stratégiques assurées par les services concernés, il semble qu'il n'y ai pas d'inquiétude à avoir compte tenu du nombre important de collègues disposés à rejoindre le site du Xylo.

Il revient maintenant à l'administration de relever le défi de tout faire pour que ces collègues volontaires ne le regrettent pas en décidant de déposer une demande de mutation lors de la prochaine campagne.

La CFTC veillera à ce que les attentes des agents soient respectées, notamment en terme d'aménagement des espaces de travail. Sans position dogmatique sur le sujet des open space, la CFTC a pu constater que la majorité des agents travaillant en open space aujourd'hui ne veulent plus travailler dans cette configuration. En répondant aux attentes des agents, l'administration pourra peut-être compenser le mécontentement généré par la méthode mise en place. En proposant du mieux aux agents en terme de conditions de travail, cela pourra pourquoi pas, renforcer l'attractivité pour le site du Xylo.

La balle est maintenant entre les mains de l'administration.

La CFTC continuera à participer au GT de la FS mis en place sur ce sujet. Il permet concrètement d'avancer et d'obtenir des réponses.

Comme cela a été fait lors du réaménagement des locaux de la DIE, la CFTC demande qu'une enquête anonyme soit réalisée auprès des agents qui auront rejoint le Xylo lorsque tous les services seront installés.

La DG a validé cette demande afin de connaître le niveau de satisfaction et les points d'amélioration.

La DG a confirmé qu'il n'y aura pas d'open space ni de flex office.

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr